



**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
08 SEPTEMBRE 2010**

**Nombre de membres :**

**En exercice :** 27

**Présents :** 22

**Votants :** 26

**Date de la convocation : 02 septembre 2010**

L'an deux mille dix, le huit septembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

**Présents :** Marcel LE NEVÉ, Daniel JOANNIC, Carole PRENGÈRE-GREZIL, Robert MALZAHN, Marie-Claire HAUDEBOURG, Christian LAMBERT, Marie-Paule LOISEAU, Gérard CESBRON, Fabienne LAROCHE, Simone LE NEVÉ, Françoise LE BARILLEC, Jean-Paul LE BIHAN, Michel CROCHET, Sylvie GRALL, Nicole BLENO, Nathalie PIGUEL, Grégory HESLOT, Anne SASSIAT, André BAUDOT, Michel LE QUINTREC, Lydwine DELATTRE, Raymond NICOL.

**Pouvoirs :**

- Jerry STASSIAUX a donné pouvoir à Carole PRENGÈRE-GREZIL
- Laurent EGASSE a donné pouvoir à Marcel LE NEVÉ
- Michèle NADEAU a donné pouvoir à André BAUDOT
- Patricia PERSE a donné pouvoir à Lydwine DELATTRE

**Absente excusée :** Isabelle COSPEREC

**Secrétaire de séance :** Nicole BLÉNO

**Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 07 juillet 2010 :**

**André BAUDOT** explique qu'il est surpris de la transmission tardive du procès-verbal. Il rappelle qu'un membre de leur groupe avait accepté de recevoir le procès-verbal par mail afin de le recevoir dans les meilleurs délais. Comme la transmission par mail se fait au même moment que la transmission par courrier, cette personne demande à le recevoir de nouveau par courrier. Il demande le report de l'adoption à la prochaine séance.

**Monsieur le Maire** s'excuse pour le retard.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

**1 - Vannes Agglo – rapport d'activité 2009.**

**Christian LAMBERT** rappelle qu'en application de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Vannes (Vannes agglo) d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de la Communauté, accompagné du dernier compte administratif arrêté.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, par **22 voix pour et 4 abstentions** (André BAUDOT, Michel LE QUINTREC, Michèle NADEAU & Raymond NICOL), émet un avis favorable sur le rapport d'activités 2009 de Vannes agglo.

## **2 - Vannes Agglo – avis sur le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU).**

**Monsieur le Maire** expose que lors de sa séance du 24 juin 2010, le Conseil communautaire de Vannes Agglo a arrêté le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2011-2020.

La Communauté d'Agglomération s'est fixée deux objectifs majeurs pour la prochaine décennie :

- réduire de 10% la part modale de l'automobile à horizon 2020 sur le territoire de Vannes Agglo, accompagnée d'une augmentation de près de 80 % de la fréquentation des transports en commun et d'un doublement de l'utilisation du vélo ;
- une réduction de 10% des kilomètres parcourus en automobile sur le trafic d'échanges.

L'objectif final est ainsi d'atteindre une réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre par habitant à l'horizon 2020. Ces objectifs ont pour finalité le report modal de la voiture particulière vers des modes de transports plus économes et moins polluants afin de garantir et de préserver la qualité de vie du territoire.

Suite à l'arrêt du projet de PDU par Vannes Agglo, celui-ci est soumis aux personnes publiques associées pendant une durée légale de trois mois : conseils municipaux, collectivités limitrophes du périmètre de transports urbains (PTU), Conseil Général, au Conseil Régional et à l'État.

Les avis des personnes publiques associées seront annexés au projet qui sera alors soumis à enquête publique. Au regard des avis et des remarques formulées lors de l'enquête publique, le Conseil communautaire pourra alors se prononcer sur l'approbation définitive du PDU.

**Carole PRENGÈRE-GREZIL** demande pour le compte de Jerry STASSIAUX si les villes et villages devront aménager des pistes cyclables et si oui, qui va payer. **Monsieur le Maire** répond que ce seront les communes qui aménageront et qui paieront, avec l'aide de Vannes Agglo.

**Robert MALZAHN** explique qu'il a fait le point avec Nadine CARTEAU et ils ont élaboré, à la demande de Vannes Agglo, une carte des pistes cyclables. Les subventions sont faibles, entre 5% et 10%.

**Monsieur le Maire** souhaite aménager les pistes là où cela est possible comme rue Général de Virel, entre le centre bourg et le centre aquatique. Il pensait que les subventions étaient d'environ 20 à 30%.

**André BAUDOT** demande ce que le Plan de Déplacements Urbains va apporter à la commune de Surzur. **Monsieur le Maire** répond que cela apportera quelques subventions à la commune et sans doute une amélioration des transports de voyageurs à l'avenir. Il souligne que le document a été amélioré au fur et à mesure des présentations (Bureau, commissions, réunions avec les associations ...). Au niveau des nouvelles lignes de bus, le P.D.U. n'apportera rien de plus à Surzur dans l'immédiat. Toutefois, si le service Créabus continue à progresser à Surzur, Vannes Agglo le prendra peut-être en considération. Un arrêt de bus a aussi été modifié suite à l'ouverture d'Aquagolfe.

Selon **Jean-Paul LE BIHAN**, il faudrait prévoir à terme des liaisons vers Vannes à vélo, comme le font déjà certains Surzurois. **Monsieur le Maire** regrette que l'emprise de l'ancienne ligne de chemin de fer n'ait pas été conservée. Il ajoute que ce sont essentiellement les communes proches de Vannes qui vont bénéficier du P.D.U. Mais il espère que le Plan de Déplacements Urbains permettra aux Surzurois d'aller et de sortir plus facilement de Vannes.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal par **25 voix pour et 1 abstention (Jerry STASSIAUX)**, émet un avis favorable au projet de Plan de Déplacements Urbains 2011-2020 arrêté par le Conseil communautaire de Vannes Agglo, le 24 juin 2010.

### **3 - SIAGM – rapport d’activités 2009.**

**Robert MALZAHN** présente le rapport d’activités 2009 du Syndicat Intercommunal d’Aménagement du Golfe du Morbihan. Il rappelle que l’enquête publique relative au projet de Parc Naturel Régional (PNR) est terminée, le SIAGM étudie les différentes remarques formulées ainsi que sur le statut du futur syndicat mixte (qui sera composé des communes, de la Région, du Département, de Vannes Agglo et des communautés de communes). Si tout se passe bien, d’ici fin 2010 il sera demandé aux communes d’adhérer au futur syndicat mixte et à l’État d’approuver la création du PNR. Il explique qu’il subsiste quelques points de friction entre Vannes Agglo représentée par François GOULARD, le Conseil Général et la direction du SIAGM représentée par Joël LABBÉ et Luc FOUCAULT. **Monsieur le Maire** précise que les différends ont surtout trait à la représentativité des membres. Il rappelle que les plus importants financeurs seront la Région et le Département et demandent donc une représentativité identique. Il y a aussi une discussion sur le nombre de représentants par collectivité et le nombre de voix par représentant, afin d’éviter le déplacement de plusieurs élus d’une même collectivité.

**André BAUDOT** demande si le SIAGM est capable de donner le coût financier du P.N.R. **Robert MALZAHN** répond qu’il s’agit aussi d’un point d’achoppement. Le SIAGM annonce pour le moment un coût de 1 € à 1,50 € par habitant mais cela n’est pas réaliste. Le premier budget de fonctionnement s’établirait à 1 million d’€, hors actions ponctuelles comme la création de la maison du parc. , ce coût ne comprend que le fonctionnement du PNR, il ne comprend par l’éventuelle réalisation d’une maison du parc. Certains pensent que les missions du Parc devraient être réduites car il existe certains doublons avec Vannes Agglo par exemple.

**Lydwine DELATTRE** souligne que le SIAGM est intervenu 8 jours à Surzur et demande de quoi il s’agit. **Robert MALZAHN** répond que les Brigades vertes interviennent régulièrement sur la commune, pour le nettoyage de chemins notamment. Il ajoute que ces chantiers ne devraient pas être repris par le futur syndicat. La Communauté de communes de la Presqu’Ile de Rhuys, qui utilisait beaucoup ce service, devrait proposer de les reprendre. **Monsieur le Maire** ajoute que les Brigades vertes sont aussi en partie financées par le Département par le biais de contrats d’insertion.

**André BAUDOT** rappelle qu’il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le rapport d’activités. Est-il prévu que les communes se prononcent sur le parc ? De plus, il souligne que le budget de la Maison du parc n’est pas inclus dans le budget de fonctionnement de 1 million d’€ annoncé et que son financement reste à trouver. **Robert MALZAHN** répond qu’il vient de le préciser, le coût annoncé de 1 million d’€ ne comprend que les charges de fonctionnement. Par conséquent, il n’intègre pas l’éventuelle réalisation d’une maison du parc. **André BAUDOT** souligne donc que la facture risque d’être supérieure à celle annoncée, soit 1 € à 1,50 € par habitant. **Robert MALZAHN** répond par l’affirmative. **Monsieur le Maire** rappelle les réponses très évasives de Joël LABBÉ à ce sujet ainsi que les appréhensions de plus en plus nombreuses des communes.

**Robert MALZAHN** souligne que personne n’est contre le parc mais il ne faut pas que cela soit contraignant et joue le rôle d’un super Schéma de cohérence territoriale (SCOT). Il s’agit plutôt d’adhérer à une charte, à une philosophie.

**André BAUDOT** considère que des terrains constructibles de 315 m<sup>2</sup> ne trouveront pas d’acquéreur à Surzur. **Monsieur le Maire** répond que la demande de terrains de faible superficie risque d’intéresser de plus en plus de personnes. Il ajoute que cette disposition avantage aussi les agriculteurs qui pourront conserver leurs terres agricoles. Notre conception de l’urbanisme a évolué. On revient parfois en arrière ! Il rappelle que les propriétés situées Petite rue font de 100 à 200 m<sup>2</sup>, ce qui permet d’échanger entre voisins.

**Françoise LE BARILLEC** rappelle qu’on parle de plus en plus « Agenda 21 » et en même temps, on met les gens en batterie ! **Robert MALZAHN** souligne que dans les 40 dernières années, la population a été multipliée par 2 alors que les surfaces urbanisées ont été multipliées par 8 ! On ne peut continuer un tel développement, si on souhaite conserver l’environnement exceptionnel du Golfe du Morbihan.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal par 21 voix pour, 4 voix contre (**André BAUDOT**, **Michel LE QUINTREC**, **Michèle NADEAU** & **Raymond NICOL**) et une abstention (**Patricia PERSE**), émet un avis favorable sur le rapport d’activités 2009 du Syndicat Intercommunal d’Aménagement du Golfe du Morbihan.

#### **4 - SIAEP de la Presqu'île de Rhuys – rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif.**

**Monsieur le Maire** présente le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité de l'eau potable, le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif, les feuilles « L'INF eau » et « L'INFO assainissement » reprenant les principales données et le rapport de contrôle sanitaire des eaux établi par la DDASS.

**Michel LE QUINTREC** regrette que le SIAEP n'ait toujours pas comblé les lagunes présentes sur la commune de SURZUR. **Monsieur le Maire** répond qu'il le regrette lui-même, il a récemment fait la demande au SIAEP. M. MARÉCHAL a promis de le faire d'ici fin 2010 ; il est en cours de recherche d'une entreprise pour effectuer ces travaux.

**Michel LE QUINTREC** rappelle qu'il convient de vider la lagune de la zone artisanale de Lann Borne. **Gérard CESBRON** répond que cette lagune a été vidée et nettoyée cet été.

**Michel LE QUINTREC** fait remarquer que la lagune de la nouvelle station d'épuration n'est toujours pas bâchée, il conviendrait de le faire avant les pluies **Raymond NICOL** demande si cela est bien prévu au projet. **Monsieur le Maire** pense que cela est bien prévu mais **Gérard CESBRON** ne l'a vu écrit nulle part. **Michel LE QUINTREC** rappelle que c'est une obligation en agriculture. **Monsieur le Maire** propose alors de se renseigner auprès du SIAEP. *Après contact avec le SIAEP, il est précisé que cette lagune ne sera pas bâchée.*

**Grégory HESLOT** fait référence au document joint intitulé « l'infeau », et attire l'attention sur les pertes de réseaux. Il considère le taux de 10 % de perte élevé, puisque cela représente 200 000 m<sup>3</sup> d'eau perdue ! Il relève que le taux de rendement a augmenté de 3 % entre 2008 et 2009 et demande si le SIAEP étudie la possibilité de diminuer le taux de perte. **Monsieur le Maire** répond que le taux de rendement minimum prévu au contrat passé avec la SAUR est de 85 %. 90% est un très bon rendement en zone rurale, ce qu'a constaté la Chambre Régionale des Comptes. La moyenne nationale est autour de 82% à 87%, ce qui signifie que le réseau du SIAEP n'est pas trop mauvais. Il faut également prendre en compte les purges, le nettoyage des réservoirs et les casses sur le réseau.

**Simone LE NEVÉ** demande pourquoi l'eau du robinet n'est pas bonne à certaine période. **Monsieur le Maire** répond que ceci peut être dû aux travaux réalisés sur les réseaux.

**Marie-Paule LOISEAU** demande si l'assainissement est toujours calculé sur l'eau consommé car cela pose problème pour ceux qui utilisent un puits. **Monsieur le Maire** répond par l'affirmative. Il rappelle que les personnes qui disposent d'un puits doivent en faire la déclaration en mairie, depuis 2009. Il faut faire des contrôles car cela permettrait des gains financiers ; c'est un travail confié à la SAUR, c'est inscrit à son contrat. Il est possible de savoir qui a un puits en fonction de la consommation d'eau par rapport à la composition de la famille. Le règlement intérieur prévoit que les gens ayant un puits doivent déclarer au forfait ou poser un compteur. **Lydwine DELATTRE** ajoute que les puits servent essentiellement à l'arrosage des jardins. **Monsieur le Maire** répond que très souvent les puits servent aussi aux toilettes qui passent par l'assainissement.

**Raymond NICOL** souligne les odeurs nauséabondes provenant de la station d'épuration cet été. Il les a signalées au SIAEP. Ces odeurs étaient parfois insoutenables pour les riverains mais aussi pour les nombreuses personnes qui empruntent cette route pour aller à la cidrerie Nicol. Il serait souhaitable de vider la serre avant l'été car cela fermente au soleil et les vents du sud propagent les odeurs.

**Simone LE NEVÉ** demande si la station n'est vidée qu'une fois dans l'année. **Monsieur le Maire** s'étonne de ces mauvaises odeurs. **Gérard CESBRON** confirme que cet été, c'était parfois insoutenable. Toutefois, il confirme que les ventilateurs fonctionnaient bien. Les odeurs provenaient de la serre. Il explique que le SIAEP s'est déplacé mais il n'a pas eu de retour de leur intervention.

**Daniel JOANNIC** précise que si les boues sont sèches, elles n'ont pas d'odeur. **Monsieur le Maire** propose de demander au SIAEP d'aérer les boues plus souvent avec le robot.

**Michel LE QUINTREC** rappelle qu'il est possible de faire des épandages en mai et de ne pas attendre septembre.

**André BAUDOT** demande s'il est possible d'organiser une visite de la station d'épuration et inviter les ostréiculteurs. **Monsieur le Maire** rappelle qu'il a organisé lors de son précédent mandat, deux portes ouvertes, une pour les administrés et une autre destinée aux ostréiculteurs. Il accepte toutefois de programmer une nouvelle visite. **André BAUDOT** demande une visite pour expliquer les nouvelles installations. **Monsieur le Maire** accepte cette demande mais souligne que c'est juste un **grand** trou qui vient d'être réalisé !

**André BAUDOT** demande quand est prévu le nettoyage de l'étang de M. GARABY. **Monsieur le Maire** répond que ce n'est pas encore programmé.

**André BAUDOT** demande où en est rendu l'assainissement non collectif. **Monsieur le Maire** propose de revoir ce dossier avec Nadine CARTEAU, responsable de l'urbanisme, suite aux courriers envoyés il y a quelques temps. Le délai donné était de 6 mois : certaines personnes ont réalisé les travaux, d'autres n'ont rien fait. Il propose de faire un nouveau point sur ce dossier.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, par **21 voix pour et 5 voix** contre (**André BAUDOT**, Michel LE QUINTREC, Michèle NADEAU, Raymond NICOL & Patricia PERSE), émet un avis favorable sur les rapports 2009 sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement collectif, établis par le SIAEP de la Presqu'île de Rhuy.

## **5 - Mise en œuvre d'une tarification modulée en fonction des ressources des familles.**

**Monsieur le Maire** explique que la Caisse d'Allocations Familiales demande la mise en œuvre d'une tarification modulée selon les ressources des familles permettant ainsi une accessibilité à tous. Ce projet a été présenté en commission Enfance/jeunesse et à la commission consultative des parents d'élèves, le 1<sup>er</sup> juillet 2010. Il a été proposé d'étendre la tarification modulée au service du restaurant scolaire. Suite aux remarques formulées, le projet (nombre de tranches, modulation des tarifs selon les tranches ...) a été revu et présenté aux commissions Enfance/jeunesse, Finances et des parents d'élèves, le lundi 06 septembre 2010.

La tarification modulée comprendrait 7 tranches définies en fonction du quotient familial (QF) :

- Tranche 1 : QF inférieur à 540 € / mois ;
- Tranche 2 : QF compris entre 541 € et 700 € / mois
- Tranche 3 : QF compris entre 701 € et 1 000 € / moi ;
- Tranche 4 : QF compris entre 1 001 € et 1 150 € / mois ;
- Tranche 5 : QF compris entre 1 151 € et 1 300 € / mois ;
- Tranche 6 : QF compris entre 1 301 € et 1 500 € / mois ;
- Tranche 7 : QF supérieur à 1 501 € / mois et communes extérieures

**Monsieur le Maire** souligne que si des parents ont un quotient familial supérieur à 1 500 €, le coût du repas s'élèvera à 3,59 €, ce qui reste inférieur au prix de revient d'un repas (3,98 €/enfant). Par conséquent, la commune prend en charge une partie du repas quel que soit le revenu du foyer.

**Simone LE NEVÉ** demande comment se calcule le quotient familial. **Agnès LIBERGE** explique que le quotient familial retenu à ce jour par la Caisse Nationale des Allocations Familiales est calculé de la façon suivante : [(ressources annuelles imposables – abattements sociaux)/12 + prestations mensuelles]

Nombre de parts

**Carole PRENGÈRE-GREZIL** fait part d'une observation de Jerry STASSIAUX qui préconise de ne pas augmenter les tarifs des tranches 4 et 5. C'est toujours la tranche la plus chargée et qui ne bénéficie d'aucune aide !

**Monsieur le Maire** répond que ce ne sont pas les revenus, mais le quotient familial qui compte. Il ajoute que si le Conseil Municipal retient cette hypothèse, 35 % des familles paieraient moins cher, 35 % ne verraient pas leur tarif changer et 30 % paieraient plus cher. Il rappelle que la mise en œuvre d'une

tarification modulée est sollicitée depuis longtemps par les parents. Il ajoute que pour que la commune continue à percevoir la prestation de service pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs, la garderie périscolaire et les activités jeunesse intercommunales, le Conseil Municipal doit émettre un avis favorable à la mise en place de ce système. Il souhaite en profiter pour l'appliquer au restaurant scolaire.

**Sylvie GRALL** demande si ceci ne va pas entraîner une surcharge de travail pour le service comptabilité. **Monsieur le Maire** répond que la commune demandera le numéro d'allocataire aux parents afin de solliciter le quotient familial à la C.A.F. Une réflexion est aussi en cours pour l'acquisition d'un logiciel au restaurant scolaire pour permettre une facturation. La réflexion est en cours pour savoir si on conserve la régie ou si on passe à des titres de recettes recouverts par la Trésorerie. Lors de la dernière réunion de la commission enfance jeunesse et cantine garderie, les membres présents (l'école publique n'était pas représentée), semblaient favorables à ce dispositif.

**Raymond NICOL** demande quelle est la position des parents qui vont payer plus cher. Il regrette que « les personnes qui se lèvent tôt, vont encore payer plus cher que les personnes qui se lèvent tard ! »

**Michel LE QUINTREC** répond que le coût de revient d'un repas s'élève à 3,98 €, ce qui reste encore supérieur au prix qui sera payé par les parents ayant un quotient familial supérieur à 1 500 €.

**Françoise LE BARILLEC** demande si le coût de construction du restaurant scolaire est compris dans le coût de revient d'un repas. **Monsieur le Maire** répond par la négative.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, par **25 voix pour et 1 abstention** (Raymond NICOL) :

- décide la mise en œuvre d'une tarification modulée en fonction des ressources des familles pour les services Enfance/Jeunesse suivants : l'accueil de loisirs, la garderie périscolaire, les activités jeunesse intercommunales et le restaurant scolaire ;
- fixe les tarifs suivants avec leur date d'entrée en vigueur :

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7
	QF < 540 €	540 € ≤ QF ≤ 700 €	701 € ≤ QF ≤ 1 000 €	1001 € ≤ QF ≤ 1150 €	1 151 € ≤ QF ≤ 1 300 €	1 301 € ≤ QF ≤ 1 500 €	QF > 1 500 € communes ext.
<b>Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) 3 - 11 ans</b>							
1/2 journée	3,96 €	4,13 €	4,30 €	4,41 €	4,52 €	4,64 €	4,90 €
Repas	2,90 €	3,02 €	3,15 €	3,23 €	3,31 €	3,40 €	3,59 €
<b>Garderie périscolaire</b>							
1/4 d'heure	0,38 €	0,39 €	0,41 €	0,42 €	0,43 €	0,44 €	0,47 €
Goûter	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	50,€
<b>Activités Jeunesse Intercommunales (AJI) 10 - 16 ans</b>							
activités à la demi-journée	2,76 €	2,88 €	3,00 €	3,08 €	3,15 €	3,24 €	3,42 €
stage ou 1/2 journée avec intervenant extérieur	5,34 €	5,57 €	5,80 €	5,95 €	6,09 €	6,26 €	6,61 €
sorties ½ journée	6,44 €	6,72 €	7,00 €	7,18 €	7,35 €	7,56 €	7,98 €
sorties à la journée (1 seule activité)	8,74 €	9,12 €	9,50 €	9,74 €	9,98 €	10,26 €	10,83 €
sorties à la journée (2 activités)	11,04 €	11,52 €	12,00 €	12,30 €	12,60 €	12,96 €	13,67 €
sortie à la journée hors Morbihan	13,80 €	14,40 €	15,00 €	15,38 €	15,75 €	16,20 €	17,09 €
<b>Restaurant scolaire</b>							
Repas	2,90 €	3,02 €	3,15 €	3,23 €	3,31 €	3,40 €	3,59 €

3. précise que ces tarifs entreront en vigueur à compter des vacances de Toussaint pour l'accueil de loisirs et les AJI, à compter du 1er novembre 2010 pour la garderie périscolaire et à compter du 1er janvier 2011 pour le restaurant scolaire, après acquisition d'un logiciel de gestion.

## **6 - Présentation du programme du restaurant scolaire et de la maison des jeunes.**

**Monsieur le Maire** rappelle que lors du Débat d'Orientation Budgétaires et du vote du Budget Primitif 2010, il a été décidé de retarder le projet de construction d'une nouvelle salle des fêtes pendant ce mandat afin d'envisager la construction d'un nouveau restaurant scolaire, à proximité de la salle des fêtes actuelle, en intégrant la maison des jeunes à cette opération. Un crédit de 100 000 € pour la réalisation des études préalables à ce projet a été inscrit lors du vote du BP 2010.

Les études de programmation ont été confiées aux sociétés ARJUNA et BBN CONSEILS, qui ont élaboré le pré-programme de l'opération, suite à plusieurs réunions sur place avec les élus, les parents d'élèves, les enseignants, le personnel du restaurant scolaire et les animateurs. Le scénario retenu prévoit de dissocier la réalisation du restaurant scolaire et de la maison des jeunes, qui serait implantée de l'autre côté de la rue des Sports, vers les équipements sportifs. Le restaurant scolaire aurait une surface utile de 699 m<sup>2</sup>, représentant un coût d'opération de 2 587 000 € TTC, ce qui implique le recours à une procédure de concours pour la désignation de l'architecte. Le nouveau restaurant scolaire ne serait ainsi pas mis en service avant janvier 2013. La Maison des jeunes présenterait une surface de 185 m<sup>2</sup>, pour un coût d'opération d'environ 487 000 € TTC.

**Carole PRENGÈRE-GREZIL** demande s'il est possible de modifier l'intitulé du bordereau. Elle précise qu'elle est favorable à la réalisation d'un restaurant scolaire et d'une maison des jeunes. Ce sont d'ailleurs deux sujets qui lui tiennent à cœur. Elle explique que 280 repas ont été servis au restaurant scolaire mardi 07 septembre, il faut pousser les murs ! Elle a suivi les différentes réunions avec ARJUNA mais est surprise que ce bordereau soit présenté devant le Conseil Municipal alors qu'il n'y a pas eu de concertation avec la commission Travaux. Elle regrette que le bordereau ne présente aucun plan de financement. Elle considère que la décision de recourir à un concours de maîtrise d'œuvre est prématuré, les frais s'élèveraient à 20 000 € sans être sûr de réaliser cette opération.

**Michel LE QUINTREC** rappelle qu'avant de construire le restaurant scolaire, il convient de démolir l'atelier municipal et de le reconstruire, pour un coût d'environ 400 000 €. **Gérard CESBRON** répond que le projet, d'environ 120 000 €, a été présenté lors de la dernière commission Travaux. Il est prévu de construire l'atelier municipal sur l'ancienne lagune située sur la zone artisanale de Lann Born. **Michel LE QUINTREC** explique que la commission Travaux n'avait rien décidé sur l'emplacement du garage municipal. **Carole PRENGÈRE-GREZIL** considère que la commission n'avait pris aucune décision à ce sujet.

**Monsieur le Maire** souhaite répondre à ces différentes interpellations et notamment à Carole PRENGÈRE-GREZIL qui considère que ce bordereau est prématuré. Il précise qu'il est urgent de soumettre ce projet au Conseil Municipal. Des éléments complémentaires pourront être fournis avant de commencer les travaux. Il accepte d'étudier la possibilité d'un marché de conception réalisation, y compris pour une solution industrielle, si cela permet de faire des économies par rapport à la construction traditionnelle. Il estime que la concertation a été importante puisque le sujet a été abordé dès le **1<sup>er</sup> décembre 2009** en réunion de Municipalité sur la prospective financière, qui intégrait l'hypothèse de construction de salle des fêtes pour un budget de 1 500 000 € HT auquel est ajouté 15 % de frais d'honoraires de maître d'œuvre. Le projet a ensuite été évoqué en Municipalité les 08 décembre 2009, 12 janvier 2010 et 16 février 2010. Le **1<sup>er</sup> mars 2010**, les conseillers municipaux majoritaires ont adopté le principe de reporter le projet de salle des fêtes pour créer un nouveau restaurant scolaire. La construction du nouveau restaurant scolaire a été évoquée lors du Débat d'Orientations Budgétaires, le **10 mars 2010**, puis lors du vote du Budget Primitif 2010, le **07 avril 2010**, avec la décision d'inscrire un crédit de 100 000 € pour la réalisation des études préalables au restaurant scolaire.

Monsieur le Maire rappelle que pendant la campagne électorale, la liste majoritaire était pour la salle des fêtes et la liste minoritaire pour le restaurant scolaire. Il souligne la concertation lors de l'étude du cabinet

ARJUNA avec les élus, les parents, le personnel, les directeurs d'école ... Le pré-projet a notamment été présenté à la Commission Enfance et à la commission consultative des parents d'élèves, le **1<sup>er</sup> juillet 2010**.

**Carole PRENGÈRE-GREZIL** regrette que la commission travaux n'ait pas été réunie au préalable. Ceci aurait peut être permis à Grégory HESLOT de présenter des solutions.

**Lydwine DELATTRE** demande si la commune a les moyens de payer une telle somme. Selon **Monsieur le Maire**, on trouvera le financement nécessaire mais l'objectif est de diminuer le coût d'opération avec un coût au m<sup>2</sup> de 1 000 € à 1 200 €

**Marie-Paule LOISEAU** considère que le prix est élevé. Toutefois, l'étude réalisée par ARJUNA constitue une très bonne base de réflexion (elle est très bien faite), dont la commune avait besoin pour intégrer tous les paramètres.

**Monsieur le Maire** souhaite faire une présentation du projet aux parents d'élèves. Il accepte de retarder le dossier d'un ou deux mois.

**Grégory HESLOT** propose de lancer un appel à candidatures en octobre. La commission d'appel d'offres pourrait recevoir 8 à 10 candidatures et présélectionner 3 ou 4 candidats en novembre (il rappelle que ceux-ci devront être indemnisés à hauteur d'environ 15 000 € chacun). Il sera laissé un délai de 4 à 5 mois aux candidats pour présenter un projet en avril / mai 2011. Le jury devra choisir le projet, qui sera prêt à démarrer. Compte tenu de la durée des travaux, le restaurant scolaire serait achevé en juillet ou septembre 2012.

**Marie-Claire HAUDEBOURG** souligne que lors de la 1<sup>ère</sup> réunion, une surface de 759 m<sup>2</sup> avait été présentée, ramenée ensuite à 699 m<sup>2</sup> à la demande de la commission. Elle propose de conserver la salle à manger du personnel (30 m<sup>2</sup>) afin d'optimiser la cuisine et le bâtiment. Elle présente 3 propositions : faire du portage de repas à domicile pour les personnes âgées (aujourd'hui 20 personnes bénéficient de ce service par AMPER), accueillir les personnes âgées au restaurant scolaire sous conditions de ressources, faire déjeuner le personnel communal (mairie, médiathèque, ...) afin de ne plus avoir les mauvaises odeurs de cuisson dans les bâtiments communaux à 14h00.

**Michel LE QUINTREC** rappelle qu'avant de réfléchir à cette proposition, il convient de construire le bâtiment. Il ne faut pas que le budget alloué à la réalisation du restaurant scolaire empêche la réalisation de travaux de voirie. **Marie-Claire HAUDEBOURG** demande ce qui est prévu rue du Général de Virel. **Marie-Paule LOISEAU** rappelle que le programme de la liste minoritaire prévoyait bien à la fois le projet de restaurant scolaire et des travaux de voirie. **Michel LE QUINTREC** souligne l'importance des travaux de voirie, qui passent toujours après les autres projets.

**Françoise LE BARILLEC** approuve la proposition de Marie-Claire HAUDEBOURG d'imposer au personnel communal de déjeuner au restaurant scolaire. **Monsieur le Maire** approuve aussi cette proposition et souhaite favoriser les repas des personnels au restaurant Scolaire par une participation financière de la commune dans le cadre de son action sociale. Il rappelle que le souhait de sa liste était de réaliser une salle des fêtes, après réflexion, il a été décidé d'abandonner cette idée pour réaliser un restaurant scolaire. Il pense pouvoir diminuer le coût de construction. Un pré-programme a été défini, il souhaite commencer les études. C'est pourquoi, il demande au Conseil Municipal s'il est opportun de réaliser un restaurant scolaire ? À cette question, le Conseil Municipal répond **OUI**.

**Jean-Paul LE BIHAN** fait remarquer qu'à Vannes et Sarzeau, la population vieillit et demande si la commune dispose de chiffres sur l'évolution des effectifs dans les écoles. **Monsieur le Maire** rappelle l'objectif de 20 % de logements sociaux à atteindre, ce qui devrait attirer de jeunes couples.

**Carole PRENGÈRE-GREZIL** propose de réaliser un bâtiment évolutif.

**Monsieur le Maire** souhaite répondre à la question de Mme Lydwine DELATTRE. Il considère qu'en termes d'opportunité, la commune a les moyens de réaliser ce projet. En termes de faisabilité aussi, à l'emplacement choisi, soit à proximité des écoles pour une question de sécurité. Toutefois, est-ce que la commune a les moyens financiers de réaliser ce projet ? C'est pourquoi, il a demandé à Agnès LIBERGE de rechercher les éventuelles subventions que la commune pourrait obtenir pour ce type de projet. La commune de Surzur pourra alors solliciter le taux de solidarité qui s'élève à 75 000 € par an (si le programme est étalé sur deux ans, la commune percevra 150 000 €). Toutefois, si la commune sollicite le taux de solidarité pour la réalisation du restaurant scolaire, elle ne pourra plus le solliciter pour la voirie.

**Monsieur le Maire** demande toutefois au Conseil municipal de pouvoir continuer à travailler sur ce projet et propose d'étudier de plus près ce dossier. Il considère que la commune est dans l'obligation de réaliser un restaurant scolaire. Il ne souhaite pas qu'il lui soit reproché de ne pas avoir assez concerté. Il demande donc au Conseil Municipal s'il souhaite continuer à discuter de ce sujet ? OUI Le projet présenté représente le souhait des jeunes et des parents.

**Fabienne LAROCHE** ajoute que ce projet représente le « restaurant idéal » ; il faut un restaurant qui corresponde aux moyens de la commune.

**Monsieur le Maire** propose éventuellement de réaliser un restaurant scolaire plus petit et de prévoir une évolution. **Grégory HESLOT** préconise un plafond qui puisse supporter un étage et de prévoir une tranche conditionnelle au marché pour la réalisation de la maison des jeunes à l'étage, ce qui permettrait d'avoir un prix.

**Michel LE QUINTREC** demande si l'aménagement de la cuisine est compris dans le coût de construction et si l'ancienne cuisine ne pourrait pas servir dans un 1<sup>er</sup> temps. **Monsieur le Maire** répond que c'est impossible au regard de la réglementation, qui impose une marche en avant. Il a été décidé d'abattre l'atelier municipal, de restaurer l'ancienne gare et de réaliser une esplanade devant. La salle des fêtes actuelle pourra être plus utilisée pour les locations.

**Jean-Paul LE BIHAN** demande si ce coût était compris dans l'analyse financière qui a été présentée. **Monsieur le Maire** répond que l'analyse financière intégrait le coût d'une salle des fêtes, soit 1 500 000 € HT.

**Monsieur le Maire** propose donc au Conseil Municipal :

1. d'approuver le pré-programme relatif à la construction d'un nouveau restaurant scolaire ;
2. de rechercher des économies, notamment en terme de procédures ;
3. de voir avec le cabinet ARJUNA pour passer au-dessous du seuil du concours d'architecte.

**Robert MALZAHN** demande à Grégory HESLOT s'il a constaté des anomalies sur le pré-programme. **Grégory HESLOT** répond qu'il n'est pas un spécialiste de la restauration collective : il n'est pas compétent pour juger de la taille des salles, du fonctionnement ... Par contre, il propose de trouver des projets similaires qui ont pu être réalisés en France.

**Monsieur le Maire** propose de créer un nouveau groupe de travail et sollicite les candidatures : Carole PRENGÈRE-GREZIL, Robert MALZAHN, Marie-Claire HAUDEBOURG, Christian LAMBERT, Marie-Paule LOISEAU, Gérard CESBRON, Nathalie PIGUEL, Grégory HESLOT, André BAUDOT & Michel LE QUINTREC.

**Raymond NICOL** considère qu'il est difficile de prendre une décision sans chiffrage réel. **Agnès LIBERGE** rappelle que la commission enfance jeunesse a été informée du projet le 1<sup>er</sup> juillet 2010. **Michel LE QUINTREC** répond qu'aucun chiffre n'a été annoncé.

**André BAUDOT** demande s'il est possible d'avoir le coût de la démolition de l'atelier municipal, le coût de construction de ce même atelier ainsi que de la restauration de l'ancienne gare. Il demande également de réunir la commission Finances sur cette opération globale d'environ 3 000 000 €. **Monsieur le Maire** répond que la commission finances sera réunie au moment voulu. Il regrette toutefois que lors de la dernière réunion de la commission Finances, M. BAUDOT ne se soit pas exprimé.

**Raymond NICOL** regrette que la commission Finances n'ait pas été réunie lors du vote du budget. **Monsieur le Maire** rappelle qu'il y a eu un débat d'orientations budgétaires et précise qu'il ne souhaite pas faire de la réunion étant précisé que les mêmes questions sont posées en commission et en Conseil !

**Monsieur le Maire** propose de reporter le vote du bordereau modifié lors d'un prochain Conseil Municipal.

## **7 - Activités sportives du samedi après-midi – règlement intérieur.**

**Monsieur le Maire** rappelle que des activités sportives sont proposées aux jeunes de 9 à 14 ans, certains samedis après-midi en période scolaire. Elles sont encadrées par Sébastien THOMAS, éducateur sportif. Les jeunes sont accueillis en 2 groupes : les 9 – 12 ans de 14h00 à 15h30 et les 12 – 14 ans de 15h30 à 17h00.

Dans un souci de bon fonctionnement, il est proposé l'adoption d'un règlement intérieur de ces activités sportives. Le règlement rappelle les objectifs de ces activités, les modalités administratives, le déroulement de l'accueil, les règles de vie et les sanctions possibles. Il est souligné que ces activités sont gratuites pour les jeunes.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le règlement intérieur des activités sportives du samedi après-midi tel que présenté.

## **8 - Médiathèque – politique de régulation des collections.**

**Marie-Paule LOISEAU** rappelle que lors de sa séance du 11 juin 2008, le Conseil Municipal a défini une politique de régulation des collections de la Médiathèque municipale et a fixé les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections. La prochaine vente d'ouvrages de la Médiathèque aura lieu le samedi 25 septembre 2010.

Elle propose en complément de passer une convention de partenariat avec l'association Book Hémisphères de Kervignac, entreprise d'insertion spécialisée dans le tri des livres d'occasion, et de leur donner les ouvrages n'ayant pas trouvé preneur. Elle précise que cette association ne peut revendre des livres achetés par la commune mais seulement s'ils proviennent de dons de particuliers.

**Simone LE NEVÉ** rappelle que cette vente a lieu tous les ans.

**Marie-Paule LOISEAU** ajoute qu'elle a vu avec Pascale DANIEL, responsable de la Médiathèque, les livres qui ne sont pas sortis depuis un moment et les livres abîmés. Cette vente permet aussi aux Surzurois d'acheter des livres à bas prix. Elle précise que les livres enfants s'abîment plus vite car ils sont très empruntés.

**Nicole BLÉNO** demande s'il est possible de fixer une date pour que les particuliers puissent donner leurs anciens livres à l'association « book hémisphère ». **Marie-Paule LOISEAU** rappelle que lors d'un don, il est bien précisé que les livres ne seront pas forcément mis en rayon mais pourront être revendus.

**Simone LE NEVÉ** regrette qu'il y ait peu de livres neufs. **Marie-Paule LOISEAU** rappelle que 1 000 livres sont achetés tous les ans. Certaines médiathèques font figurer la liste des nouveaux livres dans le bulletin municipal.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

1. fixe le tarif de vente des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la Médiathèque municipale, en raison de leur mauvais état physique ou de leur contenu manifestement obsolète :

<b>Livres adultes/ enfants –version éditeur ou poche</b>		<b>Magazines</b>	
1 livre	0,50 €	1 magazine	0,20 €
5 livres	2,00 €	5 magazines	1,00 €
10 livres	4,00 €	10 magazines	1,50 €

2. décide de signer une convention de partenariat avec l'association Book Hémisphères pour leur donner les documents n'ayant pas trouvé preneur à l'issue de la vente ;
3. autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.

## **9 - Échange avec le canton polonais de Lwówek Śląski.**

**Marie-Paule LOISEAU** rappelle que lors de sa séance du 20 mai 2009, le Conseil Municipal a émis un avis favorable au déplacement d'une délégation du Conseil Municipal à Lwówek Śląski en Pologne, dans le but d'établir un échange entre les deux communes. Cette délégation surzuroise, composée de Monsieur le Maire, Daniel JOANNIC, Carole PRENGÈRE-GREZIL, Marie-Claire HAUDEBOURG, Marie-Paule LOISEAU, Simone LE NEVÉ, Jean-Pierre COSTEMALE et Daniel LE MOULLEC, s'est rendue en Pologne, en octobre 2009. À l'issue de ce voyage, il était convenu que Surzur accueillerait en 2010 une délégation polonaise afin de signer une charte d'échange. Ce séjour aura lieu du 14 au 18 septembre 2010.

**Monsieur le Maire** demande s'il convient de la dénommer « protocole » ou « charte ». Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour « charte ».

**Michel LE QUINTREC** demande si celle-ci est traduite en polonais. **Marie-Paule LOISEAU** répond par l'affirmative. Elle ajoute que les Polonais arriveront finalement mardi 14 septembre vers 21h00 et repartiront samedi matin. Ils viennent avec un chauffeur. Elle explique qu'elle a été prévenue ce matin par l'interprète, du changement de programme. Elle rappelle que certains conseillers municipaux n'ont toujours pas répondu à l'invitation pour le repas du vendredi soir. **Monsieur le Maire** rappelle que la courtoisie veut qu'on réponde. **Marie-Paule LOISEAU** explique que les dépenses prévues n'excèdent pas le budget alloué.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve la signature de la charte d'amitié entre la commune de Surzur et le canton de Lwówek Śląski (Pologne) et décide de poursuivre et encourager les échanges entre ces deux collectivités.

## **10 - Adhésion à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe.**

**Marie-Paule LOISEAU** explique que l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) est une association nationale qui compte près de 1 500 collectivités territoriales, qui anime le mouvement des jumelages européens. Pour une commune de la taille de Surzur, le coût de l'adhésion serait de 357 €.

**Carole PRENGÈRE-GREZIL** demande si ce coût est annuel. **Marie-Paule LOISEAU** répond par l'affirmative. Ceci permettrait d'obtenir des renseignements dans le cas où la commune souhaite se jumeler avec la commune de Lwówek Śląski.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide l'adhésion de la commune de Surzur à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) poursuivre et encourager les échanges entre ces deux collectivités.

## **11 - Extension des vestiaires du football – demande de subvention.**

**Carole PRENGÈRE-GREZIL** rappelle que lors de sa séance du 09 juin 2010, le Conseil Municipal a approuvé le projet d'extension des vestiaires du foot. Il consiste en la construction d'un « cube » de 6 m x 6 m, accolé au vestiaire n°1, destiné au rangement du matériel de l'Étoile Sportive et qui pourrait également servir de salle de réunion. L'ancien espace « linge » du camping accueillera le lave-linge et le sèche-linge du club de foot actuellement installés à la maison du foot. L'espace « vaisselle » sera transformé en espace de rangement et prolongé d'une buvette avec un auvent. Cela permettra de libérer de l'espace à la maison du foot (électroménager, armoires de rangement ...), qui offrira ainsi une salle de réunion plus importante utilisée par l'Étoile sportive, la Boule Surzuroise, Un pied d'avant l'autre et le club Bel Automne.

Cette opération est subventionnable par le Conseil Général du Morbihan et le Fonds d'Aide au Football Amateur. Le plan de financement s'établirait ainsi :

DÉPENSES		RECETTES	
Travaux d'extension des vestiaires foot	43 000 €	Subvention Conseil Général (TSD : 25%)	12 500 €
Maîtrise d'œuvre BSH	1 850 €	Subvention Fds d'aide au foot amateur	12 500 €
Aménagements intérieurs (en régie)	5 150 €	FCTVA (15,482%)	9 258 €
		fonds propres	25 542 € <b>43%</b>
Total dépenses HT =	50 000 €		
<b>Total dépenses TTC =</b>	<b>59 800 €</b>	<b>Total recettes =</b>	<b>59 800 €</b>

**Marie-Claire HAUDEBOURG** attire l'attention sur le fait que la transformation de l'espace « vaisselle, lingerie » du camping municipal en espace de rangement pour l'Étoile Sportive sous-entend que la commune n'a plus l'intention d'ouvrir le terrain de camping. Or, compte tenu de l'ouverture du centre aquatique, il pourrait être étudié la possibilité de le rouvrir. Selon **Fabienne LAROCHE**, une réouverture du camping nécessiterait d'importants travaux.

**Monsieur le Maire** explique qu'il y avait pensé lors des discussions avec le Président de l'Étoile Sportive. Il refusait de murer l'une des portes mais il sera possible de rouvrir en cas de changement d'usage, on ne casse rien.

**Lydwine DELATTRE** explique qu'elle est membre de l'association « un pied d'avant l'autre » et lors de leur dernière rencontre, ils ont pu constater qu'il n'y avait plus de tables à la maison du foot. Elle demande la possibilité que la commune mette du matériel communal à disposition des associations, pour pouvoir maintenir ces moments de convivialité. **Monsieur le Maire** regrette les soucis relationnels qui existent entre les présidents d'association. Toute se passait bien jusque là. L'Étoile Sportive acceptait de mettre à disposition des autres associations, leurs tables et leurs bancs. Il regrette que le Président de l'Étoile Sportive n'ait pas informé le président de l'association « un pied d'avant l'autre ». Suite au courrier qu'il a reçu, il a l'impression d'être la cause de cet incident. Il considère que la commune ne doit pas se mêler des problèmes entre associations.

**Lydwine DELATTRE** demande si la commune ne peut pas récupérer du mobilier et le mettre à disposition des associations. **Monsieur le Maire** propose d'étudier la question lors de l'installation dans les nouveaux locaux.

**Robert MALZAHN** explique qu'il a pris contact avec le président de l'Étoile Sportive afin de savoir où étaient les tables. Il n'a pas obtenu de réponse de sa part. **Monsieur le Maire** souhaite que les présidents d'associations communiquent entre eux. **Fabienne LAROCHE** considère que ce n'est pas à la commune d'intervenir. **Monsieur le Maire** considère que si la commune intervient, le risque est de déresponsabiliser les bénévoles aux diverses associations. Il convient que les membres d'associations n'attendent pas toujours tout de la collectivité. Il rappelle l'idée soumise par Jean-Marc ORSAY, Président de l'Étoile Sportive, de faire signer une convention de mise à disposition des locaux et du mobilier.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve le projet d'extension des vestiaires/douches du football et son plan de financement tels que présentés et sollicite pour cette opération une subvention du Conseil Général du Morbihan et ; du Fonds d'Aide au Football Amateur.

### Questions diverses

**Marie-Claire HAUDEBOURG** rappelle la semaine bleue du lundi 18 Octobre au dimanche 24 octobre. Trois actions sont mises en place :

- **Une exposition à la médiathèque** du 28 Septembre au 25 Octobre intitulée « MELI-MELO D'ANNEES »

- **Une porte ouverte** à la médiathèque le Jeudi 14 Octobre à partir de 14 heures 30 pour toutes les personnes retraitées. Le personnel et les bénévoles feront découvrir ce lieu d'échanges (à 17 h 30 le vernissage de l'exposition sera suivi d'un pot de l'amitié)
- **Une conférence à la salle des fêtes** le mercredi 20 Octobre à 14 heures 30. Une première partie, de 14 heures 30 à 15 heures 30, pour faire connaître les différents services pour le maintien à domicile des personnes âgées, handicapées (Service de soins, CCAS, AMPER pour le portage de repas et PRÉSENCE VERTE pour la téléassistance) puis en deuxième partie à 15 heures 30 : conférence sur le thème « La sécurité des personnes âgées et vulnérables à leur domicile et dans l'espace public », animée par des représentants de la gendarmerie de THEIX.

La séance est close à 22h45

**Le Maire,**

**Le secrétaire de séance,**

Vu le 22 septembre 2010

**Marcel LE NEVÉ**

**Nicole BLÉNO**